

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501600000000-DE



DELIBERATION N°2025-016

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 22 mai 2025 s'est réuni le **lundi 30 juin 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, M. ROUTIER Nicolas,

POUVOIR

M. ISABELLE Gilles donne pouvoir à Mme LANDELLE Christine

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. JAMIN Loïc

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. COURCHANT Albert, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501600000000-DE



DELIBERATION N°2025-016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Il nous faut prévoir des financements supplémentaires sur le budget 2025.

Tout d'abord, en section d'investissement : un montant de 180 000€ est nécessaire pour continuer le réapprovisionnement en bacs de nos professionnels. De plus, le renouvellement du serveur était inscrit au budget 2025 mais le marché lancé récemment nous montre une évolution des prix (+15 000€). Enfin, l'achat d'une BOM d'occasion pour un montant de 80 000€ est à prévoir en raison de la mise à la réforme de nos 2 BOM (une BOM accidentée et une autre trop vieillissante pour effectuer des réparations importantes).

En ce qui concerne la partie fonctionnement : nous devons prévoir la location d'une BOM sur 5 mois afin de palier la mise à la réforme de 2 BOM. Par ailleurs, en raison de l'évolution de notre organisation des collectes avec le prestataire afin de répondre à la demande des usagers, un coût supplémentaire de 155 000€ pour l'année 2025 est à prévoir.

Une bonne nouvelle, l'attribution d'une nouvelle subvention par la région dans le cadre de la mise en œuvre de la TEOMi à savoir 150 000€

Par conséquent, le Président propose au Comité Syndical d'effectuer une décision modificative intégrant les crédits nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations consenties par le comité syndical,

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), paragraphe III, 1er alinéa concernant l'option du cadre budgétaire,

Vu la délibération n°2022-027 du comité syndical en date du 26/09/2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-003 du comité syndical en date du 30/01/2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2025-006 du comité syndical en date du 04/03/2024 adoptant le budget de l'exercice 2025,

Considérant que les crédits sont nécessaires pour l'avancée de la mise en œuvre de la tarification incitative,

Considérant que le budget 2025 ne prévoit pas suffisamment de crédits pour compenser les dépenses du chapitre 21, 20 et 011

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501600000000-DE



DELIBERATION N°2025-016

Par conséquent, nous vous demanderons d'autoriser le Président à effectuer l'écriture suivante afin de combler le chapitre 21, 20 et 011 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	article	chapitre	objet	montant
215738	21	besoins supplémentaires en bacs réapprovisionnement	180 000.00		021	virement de la section de fonctionnement	125 000.00
215731	21	BOM occasion	80 000.00	1313	13	subvention de la région	150 000.00
2051	20	serveur complément	15 000.00				
TOTAL DÉPENSES SI			275 000.00	TOTAL RECETTES SI			275 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
61351	011	location d'une BOM sur 5 mois + convoyage	27 000.00				
611	011	marché collecte PAP Suez	155 000.00				
	023	virement à la section d'investissement	125 000.00				
TOTAL DÉPENSES SF			307 000.00	TOTAL RECETTES SF			0.00
TOTAL DÉPENSES BUDGET			582 000.00	TOTAL RECETTES BUDGET			275 000.00

Sur équilibre après DM 1 687 980.33
Suréquilibre du BP 1 994 980.33

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits conformément au tableau présentés ci-dessus

ARTICLE 2 : Autorise le Président à mettre en œuvre cette décision modificative n°1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



Sylvie LE BUGLE
Secrétaire de séance